



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/09/2017

Dossier complet le :

13/09/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0208

1. Intitulé du projet

Extension du magasin CASTORAMA de Bièvres (91)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CASTORAMA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M Fabrice BERTIN

RCS / SIRET

4 5 1 6 7 1 0 2 8 0 0 0 1 2

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 "Travaux, constructions et opérations d'aménagement"	Extension dont les Surfaces de Plancher (SDP) Constructibles totalisent 6 245 m ² , soit plus de 10 000 m ² , s'ajoutant aux 20 944 m ² déjà existants.
41 a) "Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus"	Restructuration des stationnements existants, et création de 212 places de stationnement supplémentaires.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération présente une surface de plancher de 10 345 m² (projet d'extension) + 20 944 m² (magasin actuel) sur environ 5,5 ha de terrain.

Le projet consiste en l'extension du magasin "CASTORAMA" vers l'est, sur les emprise foncières récemment acquises. Ces extensions s'accompagnent de la restructuration globale du stationnement, avec création de places supplémentaires afin d'accueillir la clientèle future. Un parking de 119 places est notamment créé au sud-est du site, et 93 places sont créées en souterrain (niveau R-2).

Le terrain est entouré par :

- L'A86 au nord, et les voies d'échange avec les autres axes routiers,
- la RN 118 à l'ouest (axe structurant francilien), et le bassin de régulation des eaux pluviales des voiries,
- la RD 306 à l'est,
- la rue André Citroën au sud, et l'entreprise L'Usine Mode & Maison (type Usine Center).

L'actuel bâtiment de retrait des marchandises, au sud-est, sera démoli.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de revitaliser, en le réorganisant, le site regroupant l'enseigne commerciale "CASTORAMA" et des commerces associés au bricolage et à la décoration d'intérieur.

Il doit permettre de réorganiser la circulation et le stationnement au sein du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus selon la séquence schématique de réalisation suivante :

- 1) Dépollution (nord-est), terrassements, réseaux divers, création d'une voie de contournement, démolition de la zone de réception des marchandises, création d'un bassin d'eaux pluviales.
- 2) Démolition de la surface de vente extérieure, réalisation des travaux d'extension vers l'est (parking, zone logistique, extension zone commerciale, bureaux,)
- 3) Restructuration de l'existant (commerces, mail), façades et parking extérieur. Cette phase comprend une étape de désamiantage de l'existant.

Ces travaux prennent en compte la gestion des terres excavées, la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises, la mise en œuvre des différents réseaux humides et secs (télécom, électrique,...) et l'accessibilité aux zones de stationnement,

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les constructions sont entièrement vouées à :

- L'activité commerciale (bricolage, décoration ...),
- L'accueil de bureaux (administration/gestion de la zone commerciale),
- La logistique (approvisionnement des magasins),
- Le stationnement (extérieur et intérieur).

L'accès principal des véhicules s'effectuera comme actuellement par la rue André Citroën.

L'assainissement et la régulation des eaux pluviales se feront par stockage/restitution dans des caissons enterrés. Le rejet vers le réseau pluvial existant se fera à débit régulé (base de 0,7 l/s/ha pour une pluie de retour 50 ans).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation de délivrance du Permis de Construire [L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface de Plancher créée :	6 245 m ² environ
- Superficie globale du terrain :	55 134 m ² (5,5 ha)
- Superficie aménagée en extérieur :	Identique à la superficie du terrain, hors construction
- Gabarit des bâtiments :	R+1
- Niveau de sous-sol :	2
- Stationnement accessible au public :	747 places existantes ou déplacées, et 212 supplémentaires créées

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin de la Malmaison
Zone "Art de Vivre"
91 570 Bièvres

(La partie existante restructurée est située sur la commune de Vélizy-Villacoublay, en continuité foncière avec l'extension sur Bièvres.)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 22' 65" E Lat. 48° 77' 52" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 100 m à l'ouest de la ZNIEFF de type 2 "Forêt de Verrières", dont il est séparé par la RD 306.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur à l'étude s'inscrit dans le territoire couvert par le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) du réseau routier départemental de l'Essonne des infrastructures routière de l'État dans les départements de l'Essonne et des Yvelines. Le secteur est affecté par : - la RN118 (classement en catégorie 1) : le fuseau d'incidence est de 300 m, - l'A86 (classement en catégorie 1) : le fuseau d'incidence est de 300 m.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Monument historique le plus proche du projet est une bibliothèque pour enfants, à Clamart (1,8 km au nord-est du projet).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est positionné en dehors des enveloppes d'alerte de zones potentiellement humides en région Île-de-France.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN "inondation" (Bièvre) prescrit le 21-01-2002 (non approuvé à ce jour), sur la commune de Bièvres. Pas de PPRT sur la commune de Bièvres. Aucun plan de prévention des risques prescrit ou approuvé sur Vélizy-Villacoublay.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les investigations réalisées sur la partie nord-est ont montré des traces de pollution aux métaux, et une poche de pollution aux hydrocarbures.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur se situe au droit de la masse d'eau souterraine FRHG218 "Albien-néocomien captif".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des informations portées par les documents d'urbanisme en vigueur, le site d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 10 km au sud-ouest du projet. Il s'agit du " Massif de Rambouillet et zones humides proches ". Il n'y a aucune connexion hydraulique ni écologique entre le projet et ce site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la vallée de la Bièvre, à 380 m au sud du projet. Le site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO le plus proche est situé à 7,6 km au nord-ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet ne prévoit aucun prélèvement dans les nappes souterraines. En phase chantier, au vu du niveau de la nappe superficielle (estimé à plus de 20 m de profondeur, d'après l'étude géotechnique SOGEO, aucun pompage de rabattement ne sera nécessaire pour maintenir au sec le fond de fouille.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera aucune modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents correspondent aux déblais liés à la réalisation des parkings souterrains et aux fondations, qui seront évacués en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'inscrit dans une zone urbaine où la richesse écologique n'est pas particulièrement remarquable. Localement, les poches de biodiversité sont plutôt concentrées à l'est et au sud-est du site, séparée du site par un réseau d'infrastructures structurant. Compte tenu du fort enclavement du site en raison de ce réseau, aucune rupture de continuité écologique n'est à prévoir.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas d'influences sur : - Les zones inondables de la commune, ce dernier étant implanté en dehors de ces dernières. - Les enveloppes d'alerte de Zones Humides.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est aujourd'hui anthropisé. En-dehors de la surface commerciale existante et des voies et parkings attenants, il s'agit : - d'un terrain vague, (démolitions des constructions déjà réalisées), - d'une surface commerciale, et du stationnement attenant, - du terrain jouxtant ladite surface commerciale, avec une zone d'entreposage à l'air libre. Quelques arbres seront toutefois abattus pour le projet, en particulier au niveau de la voie de contournement / livraison.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE n'est en lien direct avec le site. Le site est concerné par le risque TMD du fait de la proximité de plusieurs axes majeurs : A86, RN118, RD306.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une zone de crue. L'aléa de retrait/gonflement des argiles est faible au niveau du site. Les constructions seront adaptées à la structure du sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas de rejet particulier. Les eaux usées, de type domestique, seront collectées et dirigées vers le réseau d'assainissement urbain. Les sols des parcelles concernées par l'extension sont localement pollués (hydrocarbures, métaux). Il est prévu d'évacuer les terres polluées vers les filières adéquates.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une augmentation de trafic en lien avec l'extension des surfaces commerciales et du stationnement est à prévoir, aussi bien en clientèle qu'en fournitures (livraison des marchandises).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les modifications induites sur les axes du secteur ne seront vraisemblablement pas en mesure de modifier la perception sonore des riverains. D'un point de vue acoustique, les bâtiments feront l'objet d'une isolation en respect de la réglementation en vigueur, en particulier, les bureaux. Les protections acoustiques seront dimensionnées lors des études de conception détaillées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le passage des camions de livraison devrait s'effectuer à vitesse réduite. Aucune vibration susceptible de fragiliser les structures ne seront perçues.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'extension de surface commerciale s'accompagne de nouvelles zones de stationnement.</p> <p>Il crée donc certaines émissions lumineuses (éclairage des bâtiments et des aires de stationnements), qui n'existent pas aujourd'hui sur cette partie du site.</p> <p>Les aménagements sont en continuité d'une zone lumineuse urbaine et ne modifieront pas le contexte local de ce secteur, d'autant que plusieurs voies de circulation encadrent le site.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émissions liées au chauffage et à la climatisation des bâtiments (émissions de GES), - émissions liées au trafic généré et induit. <p>A noter toutefois qu'au vu des caractéristiques du projet et des normes constructives mises en œuvre, les émissions semblent négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées. Les eaux usées seront collectées et rejetées au réseau public pour traitement.</p> <p>L'assainissement pluvial est prévu par 2 caissons enterrés, séparateurs à hydrocarbures, infiltration et rejet régulé au réseau pluvial (au total 2 570 m3 de stockage sont prévus, débit de rejet global : 3,9 l/s).</p> <p>En phase chantier, la gestion des eaux pluviales sera faite au moyen d'un assainissement temporaire permettant la collecte des eaux avant rejet et la gestion des déversements accidentels, avec confinement si nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des fondations (pieux). Ces terres devront être caractérisées avant évacuation en filière spécialisée si nécessaire. En tout état de cause, les terres contaminées seront traitées en ISDND ou ISDD. En phase d'exploitation, les déchets produits seront de type "ordures ménagères et assimilées".</p> <p>Les déchets spéciaux (emballages, palettes, produits endommagés, ...) seront éliminés via les filières de collecte et de traitement appropriées. CASTORAMA s'engage à respecter la filière d'évacuation selon la dangerosité des déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La consultations des sites internet du CGEDD, de la DRIEA et de la DRIEE-if a permis de définir les projets pour lesquels ont été rendus un avis (avis de l'autorité environnementale sur les études d'impact et sur les procédures de demande d'autorisation Loi sur l'Eau) et qui, de fait, devraient entrer en phase "travaux" dans les prochaines années, avec des éventualités de concomitance avec le projet d'extension de CASTORAMA :

- Sur la commune de Bièvres : aucun.

- sur la commune de Vélizy-Villacoublay : ZAC Louvois (avis de l'AE du 29/09/2011 sur étude d'impact) : à 1,9 km au nord-ouest du projet ;

- sur la commune de Clamart : projet d'aménagement Plaine Sud (avis de l'AE du 19/09/6016 sur l'étude d'impact) : 1 km au nord-est du projet ;

- sur la commune de Chatenay-Malabry : ZAC Business Parc (avis de l'AE du 8/06/2016 sur l'étude d'impact) : 3,2 km au sud-est du projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le Maître d'Ouvrage a déjà conduit une réflexion et des études concernant :

- la gestion des eaux pluviales à l'échelle du site, avant rejet au réseau urbain,
- une étude de pollution par sondages sur site afin de s'assurer de la qualité des sols présents,
- le devenir des déblais, en particulier des terres polluées, et la protection des lieux contre la pollution diffuse résiduelle,
- la fourniture en énergie,
- la richesse écologique du site et des préconisations de préservation/aménagement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts du projet d'extension et restructuration de la zone commerciale CASTORAMA à Vélizy-Villacoublay (78) et Bièvres (91) seront très ponctuels et de faible ampleur. Les principaux dérangements apparaîtront en phase chantier, sur un site qui est cependant déjà sensible en termes de génération de nuisances (présence de voies routières à fort niveau de circulation).

Au vu de ces éléments et des engagements du Maître d'Ouvrage, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Étude historique et documentaire de pollution (SOLER)- Diagnostic de pollution des sols (COMIREM)- Diagnostic complémentaire de pollution des sols (COMIREM)- Mise à jour du Plan de Gestion du site La Mondiale à Bièvres (91) dans le cadre d'un aménagement pour un usage commercial (ANTEA)- Diagnostic de l'état des milieux (SOGEO)- Plan de gestion [des terres polluées] et analyse des risques résiduels (BURGEAP)- Tests d'infiltration et étude de gestion des eaux pluviales (BURGEAP)- Notice de gestion des eaux pluviales (AREZO Ingénierie)- Étude écologique (Gondwana)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TEMPEMARS

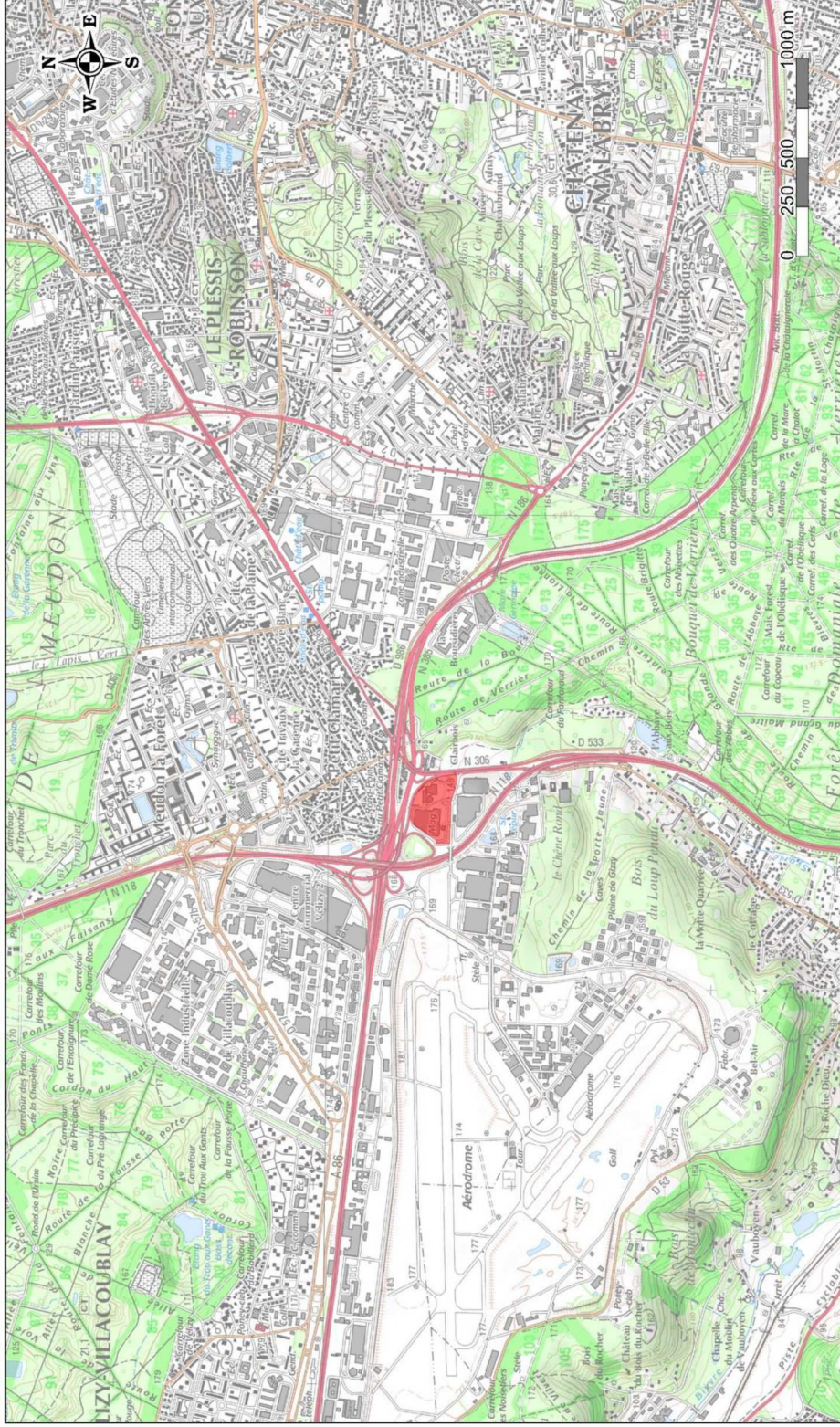
le,

7 juillet 2017

Signature

L'IMMOBILIERE CASTORAMA
DIRECTION CONSTRUCTION
Parc d'activités - BP 101 -
59175 TEMPEMARS
SIRET - 451 671 028 00012

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



BGP1336

	<p align="center">IMMOBILIERE CASTORAMA / ZONE ART DE VIVRE - CHEMIN DE LA MALMAISON - BIEVRES (91)</p> <p align="center">LOCALISATION DU PROJET ETUDE</p>	<p align="center">CICEIF161465</p>
---	--	------------------------------------

Carte 1 : localisation du projet

5. Annexe obligatoire n° 3 : Reportage photographique du site

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises aux abords du site le 30 septembre 2016.

La carte ci-dessous permet la localisation des prises de vue.



Figure 1 : Localisation des prises de vue

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 1 : zone arborée en bordure du bâtiment « livraison-retrait »



Photographie 2 : arrière du bâtiment « livraison »

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 3 : arrière de l'aire de livraison - vers la RD 306



Photographie 4 : emprises entre le bâtiment « livraison » et la RD 306

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 5 : bordure sud-est des emprises Castorama

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 6 : bordure sud-est des emprises Castorama (rue A. Citroën sur la gauche)



Photographie 7 : abords de la zone d'entreposage

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 8 : identification de la renouée du Japon

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n° 3 : Reportage photographique du site



Photographie 9 : chemin de la Malmaison (vers le sud)



Photographie 10 : chemin de la Malmaison (vers le nord et la réception des marchandises)

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 11 : entrée de la zone de friche

À gauche, localisation d'un prototype de tour.



Photographie 12 : entre l'existant (droite) et zone d'extension (gauche)

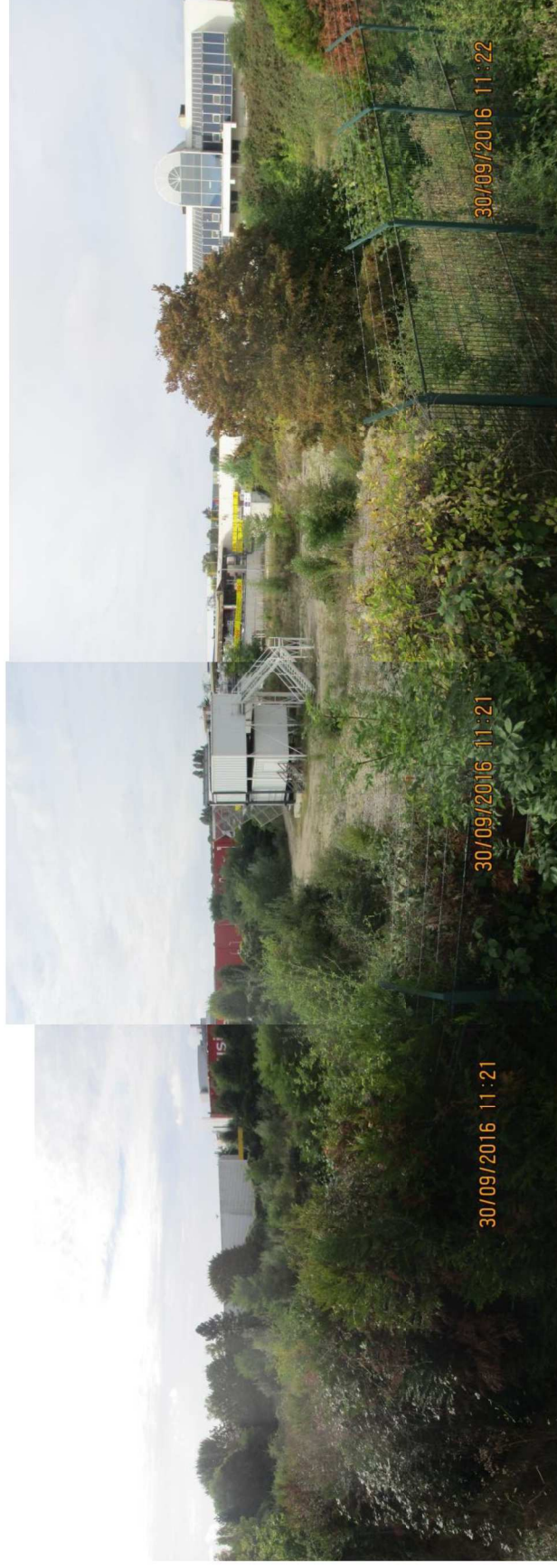
- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 13 : le cheminement piétonnier en bordure nord

Au fond, il est possible d'apercevoir la passerelle de franchissement de la bretelle A 86 - RD 306.

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 14 : la zone d'extension au nord-est, depuis l'entrée de la passerelle de franchissement piétonnier

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 15 : vue du site depuis la passerelle de franchissement.



Photographie 16 : le bâtiment de retrait et/ou livraison, vu depuis la friche

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 17 : la « fosse »

Cette excavation carrée, d'un peu plus de 2 m de profondeur, est située dans la partie Est de la friche.



Photographie 18 : friche naturelle, entre la fosse et l'échangeur

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 19 : Friche naturelle, entre la fosse et le bâtiment livraison / retrait – vers l'est



Photographie 20 : friche entre le bâtiment livraison / retrait - vers l'ouest

- Demande d'examen au cas par cas concernant l'extension du Castorama
- 5. Annexe obligatoire n 3 : Reportage photographique du site



Photographie 21 : espace vert, extrémité ouest du parking



Photographie 22 : bordure nord du site

6. Annexe obligatoire n° 4 : Présentation du projet

Les figures suivantes sont issues des plans fournis par l'architecte en chef du projet.

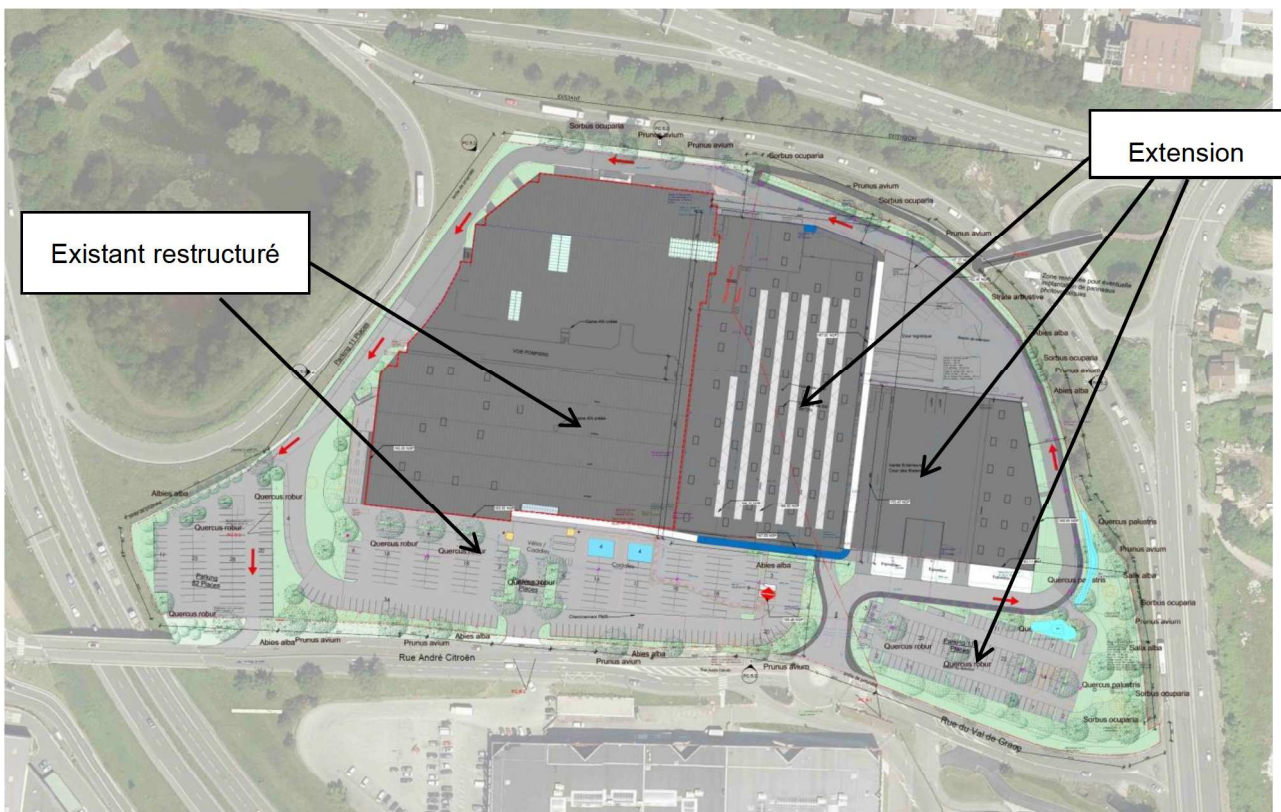


Figure 2 : insertion du projet sur vue aérienne

(Source : MAES Architectes)

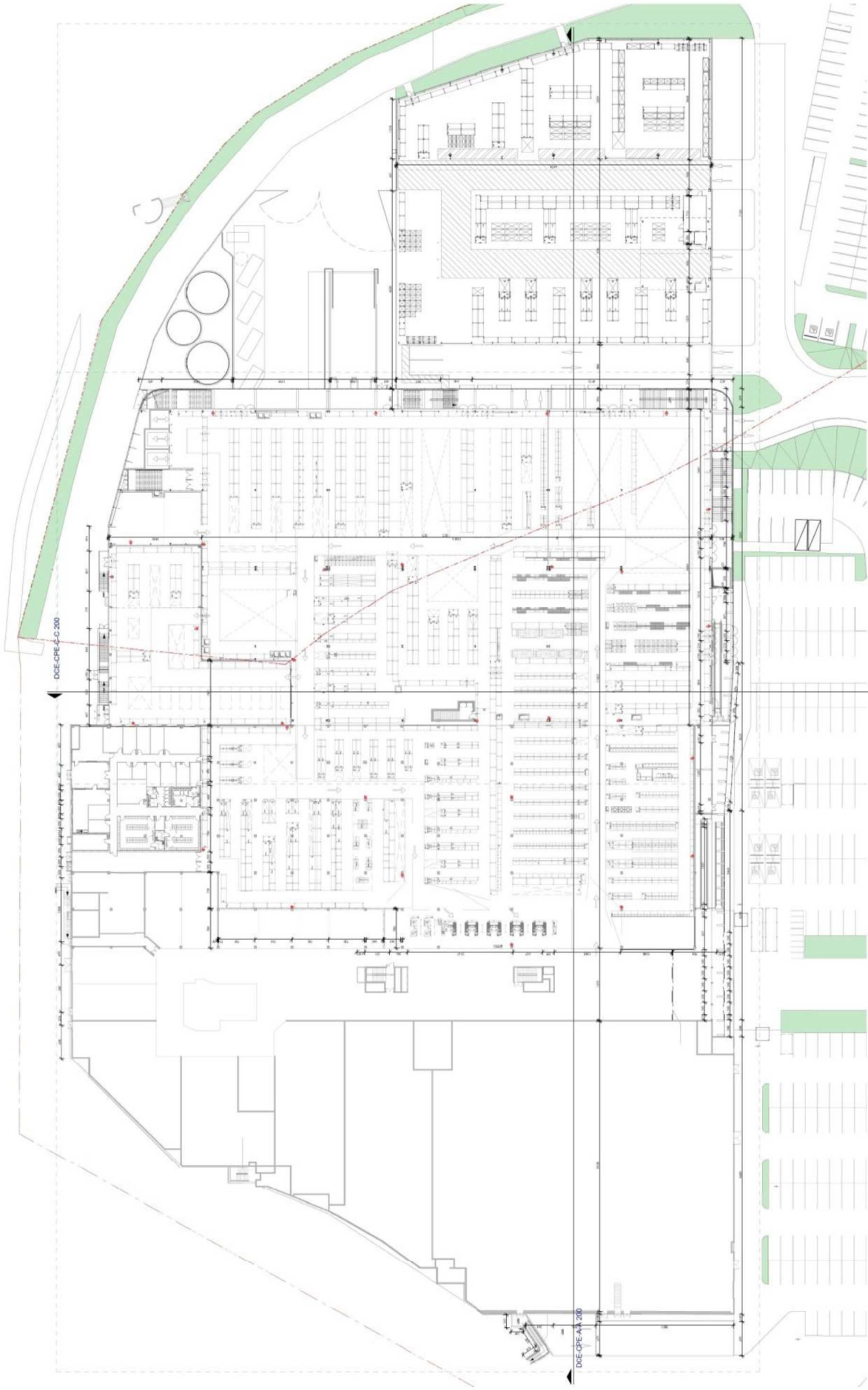


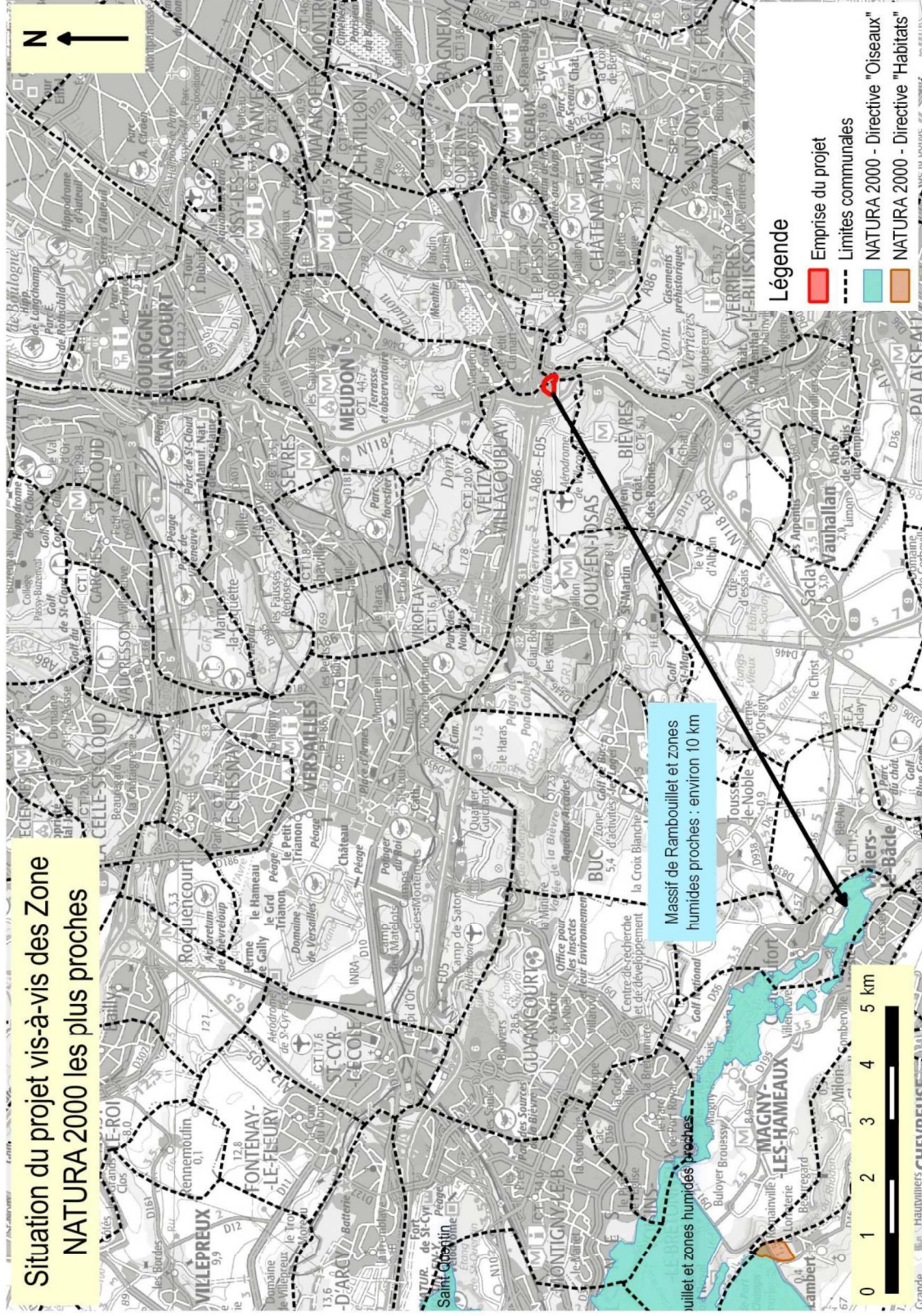
Figure 3 : plan masse du projet (Source : MAES Architectes)



Figure 11 : le site du projet et éléments de contexte



Figure 12 : Occupation des abords du projet



Carte 2 : situation du projet vis-à-vis des zones NATURA 2000